

## **OBLIGATION LEGALE:**

## SCORE DES DIFFERENTS INDEX DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES

L'index de 96 obtenu par le CTMNC pour l'année 2023 se décompose de la manière suivante par indicateurs :

- <u>L'écart de rémunérations</u> (comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes par tranche d'âge et par catégorie socio professionnelle): 36 sur un maximum de
   40
- L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes :
  35 sur un maximum de 35
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité: 15 sur un maximum de 15
- Le nombre de personnes du sous sexe représenté dans les 10 plus hautes rémunérations :
  10 sur un maximum de 10

Pour la période de référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, le calcul a été fait sur une population de 56 personnes (ne doivent pas être pris en compte dans le calcul : les apprentis, les contrats de professionnalisation, les salariés non présents pendant 6 mois sur la période de référence).